

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

- Aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L423-15 du Code de l'Environnement

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Signature :

C

B

Signature :

D

1

2

3

130,91 €

MONTANT TOTAL A PAYER :€

Chèque à l'ordre de
Régie Chasse 45

TSVP

1. Informations complémentaires sur le chasseur

Afin de faciliter les recherches des personnes dans le FINIADA (fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes), veuillez renseigner l'intégralité de vos prénoms selon leur ordre à l'état civil ainsi que votre lieu de naissance (ville, département et pays) :

Prénom 1 : **Prénom 2** :

Prénom 3 : **Prénom 4** :

Ville de naissance : **Département** :

Pays de naissance :

Informations facultatives :

e-mail : Téléphone :

2. Carnet de prélèvement bécasse (GRATUIT) obligatoire si vous chassez la bécasse en France (paragraphe N°2 de la notice d'informations)

Pour chasser la bécasse, je souhaite :

☐ un carnet de prélèvement bécasse « papier » **qui me sera envoyé début septembre**

☐ déclarer mes prélèvements Bécasses sur smartphone avec l'application CHASSADAPT

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT

3. La «Contribution droit local Sanglier» pour les départements 57 – 67 – 68 (paragraphe N° 3 de la notice d'informations)

Si vous chassez dans un ou plusieurs de ces 3 départements, veuillez cocher la case ci-dessous et sélectionner le département, pour lequel, la «Contribution droit local Sanglier» sera affectée.

☐ Je chasse dans un ou plusieurs de ces 3 départements (57-67-68) donc je souhaite m'acquitter de la «Contribution droit local Sanglier» **pour 9 jours à 35 €** à ajouter au prix de votre permis.

Je souhaite que la «Contribution droit local Sanglier» soit affectée au département :

☐ 57

☐ 67

☐ 68

4. Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien ci-dessous :

<https://www.chasseurducentrevaleloire.fr/politique-de-confidentialite>

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

Tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé

Pour tout renseignement, appelez le **02 38 25 97 35** ou envoyez un mail à **guichet.unique.fdc45@chasseurdefrance.com**

Nous vous rappelons que vous devez obligatoirement être assuré pour pouvoir utiliser votre permis de chasser